

RESTITUTIONS MÉDICO-ÉCONOMIQUES en PSYCHIATRIE Notice de présentation générale

Novembre 2014

CONTEXTE ET OBJECTIFS FONCTIONNELS

L'élaboration de restitutions médico-économiques en psychiatrie, fondées notamment sur l'exploitation des données du RIM-P, a constitué l'un des axes du programme de travail technique pluriannuel de l'ATIH présenté au Comité technique psychiatrie en mars 2011¹. L'objectif poursuivi était de structurer une base de connaissance de l'activité de psychiatrie de l'ensemble des établissements de santé implantés sur le territoire national.

Sous l'égide du Comité technique psychiatrie, des travaux ont ainsi été menés en collaboration avec les experts réunis dans le groupe « restitutions médico-économiques ». Ils ont permis de <u>définir le périmètre et le contenu de la première version des restitutions médico-économiques en psychiatrie</u> qui est aujourd'hui proposée ainsi que de préciser les <u>principes d'accessibilité des données restituées sous SCAN-SANTE².</u>

Les restitutions médico-économiques en psychiatrie prennent la forme de trois applications structurées : « Données par établissement », « Données agrégées », « Population résidente ». Différents niveaux d'analyse sont proposés (établissement, région, niveau national). Cette base de connaissance est de nature à faciliter les démarches de parangonnage.

La validité et la robustesse des indicateurs retenus dans le cadre de ces restitutions ont été expertisées. Ces indicateurs sont documentés : la méthodologie de leur construction est explicitée, les limites d'interprétation sont précisées. Seuls les indicateurs dont la robustesse a été jugée suffisante ont été retenus pour cette première version.

CADRE FONCTIONNEL DES RESTITUTIONS

Les restitutions médico-économiques en psychiatrie se fondent sur l'exploitation statistique des bases de données nationales précisées ci-dessous :

- données disponibles pour l'ensemble des établissements :
 - o RIM-P (ATIH),
 - POPULATION LÉGALE (INSEE),
 - o SAE (DREES).
 - Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS),
 - PMSI [HAD, MCO, SSR] (ATIH),

Le programme de travail psychiatrie de l'ATIH a été présenté au <u>Comité technique psychiatrie du 24 mars 2011</u> (cf. https://www.atih.sante.fr/psy/comite-technique-psychiatrie). Il a ainsi été partagé avec les fédérations hospitalières (FEHAP, FHF, UNC-Psy), le collège national de l'information médicale (CNIM), les administrations (DGOS, DSS et DREES) et l'assurance maladie. Il comporte plusieurs axes de travail qui font l'objet, pour deux d'entre eux (« Qualité du RIM-P » et « Restitutions médico-économiques en Psychiatrie »), d'une démarche collaborative formalisée avec les professionnels concernés par le champ de la psychiatrie.

² Cf. CR du Comité technique psychiatrie : https://www.atih.sante.fr/psy/comite-technique-psychiatrie

- données disponibles pour les seuls établissements sous DAF :
 - o ARBUST (ATIH).

Lorsque cela s'est avéré possible et pertinent, le choix a été fait de restituer les indicateurs sur cinq années consécutives.

Deux axes de restitution ont été développés :

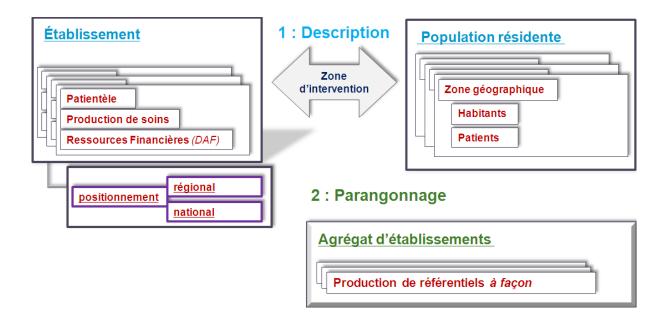
- 1. Axe « offre de soins de psychiatrie » dont l'objectif est de caractériser les établissements de santé autorisés en psychiatrie (cf. application « Données par <u>établissement</u> »).
- 2. Axe « population résidente d'une zone géographique » dont l'objectif est de présenter quelques indicateurs relatifs aux populations (cf. application « <u>Population résidente</u> »).

Fonctionnellement les utilisateurs peuvent ainsi, pour une zone géographique déterminée, mettre en perspective:

- des indicateurs relatifs à l'activité de soin des établissements de la zone considérée,
- des indicateurs caractérisant la population de cette zone.

Le parangonnage entre établissements ou entre zones géographiques est rendu possible à partir :

- des indicateurs de « positionnement relatif » accessibles via l'application « Données par établissement »,
- de référentiels à façon élaborés à partir de l'application « Données agrégées ».



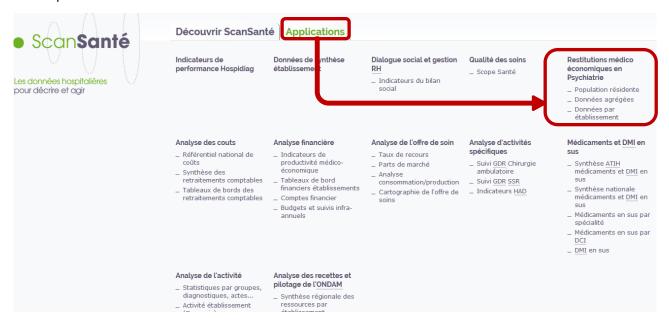
Les restitutions médico-économiques en psychiatrie sont mises à disposition des utilisateurs *via* la **plateforme SCAN-SANTE**³ dont l'accès est sécurisé (identifiant et mot de passe du compte PLAGE

 $\frac{https://pasrel.atih.sante.fr/cas/login?service=https\%3A\%2F\%2Fstats.atih.sante.fr\%2Fsihnat\%2Fconnexion_sihnat\%2Findex.php$

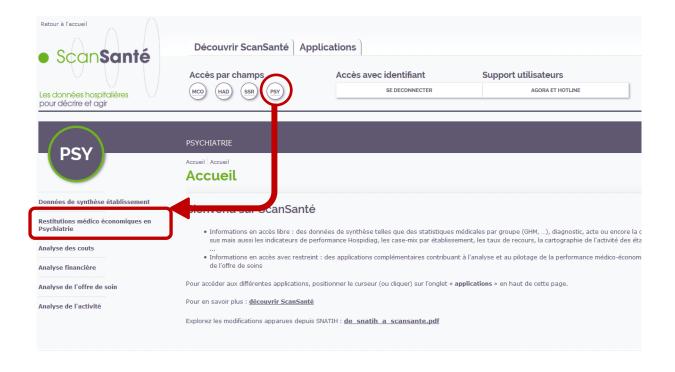
³ SCAN-SANTE:

[PLAteforme de GEstion des utilisateurs et des établissements⁴]). Vous devez être connecté à SCAN-SANTE pour voir apparaître les « Restitutions médico-économiques en Psychiatrie » dans l'arborescence des applications.

L'interface d'accès SCAN-SANTE aux trois applications considérées est reproduite ci-dessous. Vous avez 2 possibilités :



Ou



⁴ PLAGE : cette plateforme permet la consultation et l'administration des informations des établissements de santé et des utilisateurs des applications de l'ATIH.

La nature des droits d'accès aux différentes applications dépend du profil du compte PLAGE de l'utilisateur. Trois profils sont définis : national, régional, établissement. La nature des restitutions consultables sous SCAN-SANTE, en fonction du profil considéré, est présentée dans le tableau cidessous.

	Utilisateurs de profil PLAGE:		
Accès aux applications SCAN-SANTE:	National	Régional	Etablissement
- "Données par établissement"	ouvert	ouvert	restreint à la fiche de <u>son</u> étab.
- "Données agrégées"	ouvert	ouvert	ouvert
- "Population résidente"	ouvert	ouvert	ouvert

PRINCIPES ERGONOMIQUES

Les trois applications partagent les **principes ergonomiques** suivants :

- <u>sélection</u> d'un établissement, de critère(s) d'agrégation ou de zone(s) géographique(s) *via* un ou plusieurs menu(s) déroulant,
- affichage de la restitution sur une « page générale » (page html),
- accès à des <u>focus détaillés prédéfinis</u> à partir de bouton ouvrant vers des « pages spécifiques » (pages html),
- export sous PDF de chaque « page générale » et de chaque « page spécifique »,
- <u>export sous Excel</u> des indicateurs restitués sous forme de tableaux pour chaque « page générale ».

Les indicateurs sont restitués sous forme de :

- tableaux,
- graphes (courbes, histogrammes, diagrammes en secteur).

DOCUMENTATION

Chaque application fait l'objet d'une présentation synthétique sous la forme d'une notice téléchargeable à partir de la plateforme SCAN-SANTE. Sont précisés :

- l'objectif fonctionnel de l'application,
- les limites d'utilisation,
- les données mobilisées,
- les modalités de requête,
- les principes de restitution.

Il est vivement recommandé de lire attentivement la notice de présentation de chaque application préalablement à son utilisation.

Les modalités techniques de calcul de chaque indicateur (base mobilisée, variables utilisées, numérateur / dénominateur des ratios, interprétation et limites, commentaire technique) sont détaillées sous forme de « fiches techniques », accessibles selon deux modalités :

- Consultation d'une page html à partir des pages de restitution [page générale et focus] : clic sur un bouton aide placé devant chaque indicateur :
- <u>Téléchargement d'un document pdf</u> recensant l'intégralité des « fiches techniques » des indicateurs à partir de la page de sélection de chaque application.

À chaque fois que cela semble pertinent, des **info-bulles** s'affichent pour expliciter le libellé d'une application, d'un indicateur ou d'un bouton aide.

SUPPORT UTILISATEUR

Toute question doit être adressée à l'ATIH selon les modalités suivantes :

- en priorité, par internet : AGORA > SCAN-SANTE > RMÉ-psy (https://pasrel.atih.sante.fr/cas/login?service=https%3A%2F%2Fapplis.atih.sante.fr%2 Fagora%2Flogin.do)
- sinon, par téléphone : GLPI : 0820 77 1234.

PRÉ-REQUIS INFORMATIQUES

Le fonctionnement des applications est dépendant de la version du navigateur internet de l'utilisateur et nécessite que JavaScript soit activé.

Pour plus de précision consulter les « **Prérequis techniques pour accéder à SCAN-SANTE** » accessibles à partir de la page d'accueil de la plateforme SCAN-SANTE.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Notices par application:

- Notice de l'application « Population résidente »
- Notice de l'application « Données agrégées »
- Notice de l'application « Données par établissement »
- « Fiches techniques » des indicateurs et données élémentaires.